

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

ARRÊTE N°2023_085

**Portant réglementation du stationnement et occupation du domaine public
AVENUE de CANOHES, RUE DU CHATEAU**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de la société S2PR ;

CONSIDERANT que les travaux pour la pose de couvertine aux parkings situés Rue du Château et à la placette « Toquen las horas » sise avenue de Canohès (entre le 3 et 6), nécessitent une interdiction de stationnement et une occupation du domaine public.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Les 8 et 9 juin 2023, de 7h à 19h, le stationnement sera interdit sur les places de parking situées le long du 8 rue des Platanes et celles situées entre le 4 rue du Château et le 64 Avenue de l'Hôtel de Ville, selon le plan joint.

L'entreprise S2PR sera autorisée à occuper le domaine public sur ces parkings sis rue du Château et sur la placette sis Avenue de Canohès (entre le 3 et 6).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par la société S2PR. Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

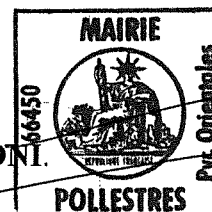
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 05/06/2023.

PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT
Catherine LEVY

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le 05 JUN 2023

Affiché du au

